

Communiqué du Président Pierre BUYOYA

Burundi Press Release • November 25, 2020

Il y a quelques jours, la cour suprême de mon pays a rendu un arrêt arbitraire et inique contre 17 anciens responsables politiques du Burundi dont moi-même dans lequel arrêt nous sommes condamnés, pour soi-disant avoir trempé dans l'assassinat du Président Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993.

Le procès de l'assassinat du Président M. Ndadaye, qui nous a été intenté, est vieux de 27 ans, il a été régulièrement instruit et jugé, mais surtout il est frappé de prescription selon la loi burundaise. Pour des raisons que j'ignore, les dirigeants de mon pays ont instruit la justice de rouvrir le dossier, et le plus curieux est que le tribunal a dressé tout un tas d'obstacles pour nous empêcher de faire valoir nos moyens de défense : refus de visa à nos avocats étrangers, refus à nos avocats burundais d'accéder au dossier, refus de la greffe de réceptionner nos dossiers d'appel, bref tout a été orchestré pour nous condamner à huis clos.

Je voudrais redire solennellement que je suis innocent des crimes dont on m'a accusé lors de cette parodie de justice. Ce fut un procès qui a enfreint les droits élémentaires de la défense tels que prescrits par les lois Burundaises et internationales. L'assassinat du Président Ndadaye et de ses collaborateurs survenu le 21 Octobre 1993 a été un drame pour leurs familles et tout le peuple Burundais. Ces actes odieux ont été suivis par des massacres interethniques qui n'ont connu d'égal que le génocide au Rwanda survenu quelques mois après en Avril 1994. Au moment de ces crime, je n'étais plus aux affaires.

L'histoire retiendra que j'avais cédé pacifiquement le pouvoir au Président élu en juillet 1993. Qu'il me soit donné l'occasion de rappeler que j'avais accepté de céder le pouvoir sans aucune contrainte, décision qui était rare en Afrique à cette époque. Comme d'autres, j'aurais pu choisir de m'imposer par la force et refuser de reconnaître ma défaite aux élections de 1993, ou refuser de partir au terme de mon 2è mandat en 2003.

A la suite de cette situation, de mon propre gré, j'ai décidé de remettre ma démission au Président de la Commission de l'Union Africaine, en tant que Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel. En mon âme et conscience, j'ai jugé préférable de me libérer de ces responsabilités afin d'avoir toute la liberté de me défendre et laver mon honneur, malgré les multiples entraves.

Ce fut un honneur de servir en tant que Haut Représentant de l'Union Africaine dans ce pays qu'est le Mali et dans cette région du Sahel. Au cours de ces 8 dernières années, j'ai apporté une modeste contribution au nom de l'Union Africaine dans la recherche de solutions aux problèmes qui affectent les pays du Sahel en général et le Mali en particulier. Je saisis cette occasion pour remercier les dirigeants de l'Union Africaine pour leur confiance qui m'a permis de participer aux efforts des uns et des autres afin de consolider la sécurité, la bonne gouvernance et le développement dans cette région.

Je remercie les autorités maliennes qui m'ont chaleureusement accueilli et octroyé toutes les facilités, afin que ma mission dans ce pays se déroule de la façon la plus parfaite possible, sans oublier celles des pays du Sahel qui en ont fait autant.

Je voudrais remercier mes collaborateurs de la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel, MISAHÉL, qui, avec compétence et dévouement, ont porté haut les couleurs de l'Union Africaine aux côtés des partenaires de la communauté internationale, engagés dans l'appui des pays de la région du Sahel. Je remercie tous les collègues des pays et des organisations partenaires sans oublier ceux de la Commission de l'Union Africaine à Addis Abeba, avec lesquels j'ai tissé des relations de confiance et d'amitié.

Je quitte mes fonctions au moment où au Mali, la situation est encore critique, au moment où les défis de la région du Sahel sont entiers. J'ai confiance dans les dirigeants et les peuples de la région, ils ont des capacités de faire face à cette situation, et de bâtir une paix durable.

Cette conviction, je la tiens de mon expérience en matière de résolution des conflits à travers l'Afrique. Au Burundi d'abord, nous avons pu, à travers un processus de paix long et difficile, négocier et signer les Accords de paix d'Arusha le 28 août 2000. A la suite de ces Accords, le Burundi avait retrouvé la stabilité qui malheureusement a été rompue en 2015, quand le Président de l'époque décida de violer les règles en rapport avec la limitation des mandats présidentiels à deux.

En Afrique, des années durant, des organisations régionales ou internationales comme la CEEAC, l'OIF et l'Union Africaine, m'ont fait honneur en me donnant l'opportunité de mettre mon expérience à l'œuvre, à travers plusieurs missions de médiation, dans des pays comme le Soudan, le Tchad, la République Centrafricaine et bien d'autres.

Au moment de quitter mes fonctions, alors que mon honneur est terni par une condamnation injuste, je voudrais réitérer mon engagement à continuer à user de tous les moyens possibles pour faire triompher la vérité. J'ai indiqué que je ferai appel de ma condamnation auprès des juridictions nationales et internationales.

-///